



PROCÈS-VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du MARDI 21/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à vingt heures et zéro minute, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire se sont réunis dans la salle du conseil sous la présidence de M. Nicolas ANDRÉ.

Étaient présents :

Mesdames Laure BELLANGER, Brigitte DESSENNE, Hatice GUÉREAU, Évelyne MIGNON et Claude VAILLE et Messieurs Nicolas ANDRÉ, Éric CHAILLOU, Pascal CHARPEAU, Philippe FAUQUET, David GOUSSU et Julien SCHMITT-LAROCHE.

Le quorum étant atteint, Monsieur ouvre la séance à 20h01.

Secrétaire de séance :

Madame Évelyne MIGNON

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2026 n'apporte aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'Ordre du Jour :

- 1 Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025
- 2 Affectation du résultat 2025 sur le Budget Primitif (B.P.) 2026
- 3 Vote des subventions aux associations
- 4 Vote des 3 taxes (Bâti, Non Bâti et Résidence Secondaire)
- 5 Vote du Budget Primitif 2026
- 6 Prendre acte du Rapport d'Activité 2024 du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan (S.I.T.R.D.)
- 7 Prendre acte du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)
- 8 Questions diverses

1 Approbation du Compte Financier Unique 2025 (C.F.U)

Mme MIGNON, Première Adjointe en charge des finances, présente le Compte Financier Unique 2025 (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Fonctionnement	Recettes de fonctionnement	314 022,68 €
	Dépenses de fonctionnement	271 135,71 €
	Résultat d'exercice	42 886,97 €
	Résultat reporté	369 724,73 €
	Résultat global	412 611,70 €
Investissement	Recettes d'investissement	319 149,74 €
	Dépenses d'investissement	170 154,48 €
	Résultat d'exercice	148 995,26 €
	Résultat reporté	-358 093,86
	Résultat global	-209 098,60

Il existe des Restes à Réaliser en Recettes de la section d'investissement comme suit :

Restes à réaliser	Recettes RAR	63 622,67 €
	Dépenses RAR	- €
	Résultat RAR	63 622,67 €

- 62 000,00€ : Subvention Aide à l'Investissement Culturel du Département
- 1 622,67€ : Aide Communautaire de la C.A.E.S.E.

Soit un montant total de 63 622,67€

Considérant les éléments susvisés ;

Sous la présidence de Mme Évelyne MIGNON, Première Adjointe en charge des Finances,
M. Nicolas ANDRÉ, Maire, n'ayant pas pris part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Authon la Plaine

2 Affectation du Résultat 2025 sur le Budget Primitif 2026

Après avoir examiné le résultat du Compte Financier Unique 2025 en parfaite concordance avec celui du comptable public, celui-ci fait apparaître :

- Un résultat d'exécution déficitaire de la section d'investissement : **- 209 098,60€**
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement : **412 611,70€**
- Solde des restes à réaliser en investissement : **63 622,67€**

Après s'être prononcé à l'unanimité favorablement sur les résultats de l'exercice 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation du résultat 2025 sur le Budget Primitif 2026 comme suit :

- **Compte 001 en dépenses d'Investissement :** **209 098,60€**
- **Compte 002 en recettes de Fonctionnement :** **267 135,77€**
- **Compte 1068 en recettes d'Investissement :** **145 475,93€**

3 Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que la Commune apporte son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres, etc...

Il est proposé d'attribuer une subvention aux associations suivantes qui en ont fait la demande :

- Pompiers de Beauce Chalouette : **400,00€ à l'unanimité**
- Les Amis de l'Ecole Publique : **400,00€ à l'unanimité**
- Club du 3^{ème} âge : **250,00€ à l'unanimité**
- Authon Sports et Loisirs, Mme MIGNON, Présidente d'ASL, quitte la séance lors du vote : **300,00€ à l'unanimité**
- Coup de Pouce : **400,00€ à l'unanimité**
- Break Poverty : **400,00€ à l'unanimité**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCORDE** les subventions aux associations qui en ont fait la demande après signature du contrat d'engagement républicain.
- **PRÉCISE** que la dépense en résultant, d'un montant total de **2 150,00 €**, au titre de l'exercice 2026 sera imputé au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 65748 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)

4 Vote des 3 taxes (Bâti, Non Bâti et Résidence Secondaire)

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la Taxe d'Habitation a été figé de 2020 à 2022 et de nouveau voté en 2023. Cette taxe concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux :

- Taxe d'habitation (Résidences Secondaires) : **10.45 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.57 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **35.12 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- Taxe d'habitation (RS) : **10.45 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.57 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **35.12 %**

5 Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026,

Vu la délibération n°2026-20 du 21 avril 2026 approuvant l'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil Municipal propose de voter le Budget Primitif 2026 par chapitre (CH) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

CH 011 Charges à caractère général =	106 650,00€
CH 012 Charges de personnel =	95 450,00€
CH 014 Atténuation de produits =	3 000,00€
CH 023 Virement à la section d'investissement =	61 472,95€
CH 65 Autres charges de gestion courante =	102 697,03€
CH 66 Charges financières =	3 380,59€
CH 67 Charges exceptionnelles =	1 000,00€
CH 68 Dotations aux amortissements =	400,00€

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT = 374 050,57€

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

CH 002 Excédents antérieurs reportés =	267 135,77€
CH 013 Atténuation de charges =	1 900,00€
CH 70 Produits des services =	5 760,00€
CH 73 Impôts et taxes =	39 716,00€
CH 731 Impositions directes =	154 534,00€
CH 74 Dotations, subventions et participations =	33 345,00€
CH 75 Autres produits de gestion courante =	67 050,00€
CH 77 Produits exceptionnels =	500,00€

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 569 940,77€

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

CH 001 Déficit investissement reporté =	209 098,60€
CH 16 Emprunts et dettes assimilées =	16 862,25€
CH 20 Immobilisations incorporelles =	8 110,70€
CH 21 Immobilisations corporelles =	51 500,00€

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT = 285 571,55€

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

CH 021 Virement de la section de fonctionnement =	61 472,95€
CH 10 Dotations, fonds divers et réserves =	160 475,93€
CH 13 Subventions d'investissement =	63 622,67€ (R.A.R. 2025)

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = 285 571,55€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2026 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :
- **En section de fonctionnement** : Recettes : **569 940.77€** Dépenses : **374 050.57€**
 - **En section d'investissement** : Recettes : **285 571.55€** Dépenses : **285 571.55€**

Pour mémoire, il y a des restes à réaliser en section d'investissement qui seront directement intégrés dans le Budget Primitif 2026 :

Restes à réaliser	Recettes RAR	63 622,67 €
	Dépenses RAR	- €
	Résultat RAR	63 622,67 €

- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- **Fonctionnement** : **7.5%** des dépenses réelles de chaque section
 - **Investissement** : **7.5%** des dépenses réelles de chaque section
- **ADOpte** le tableau des effectifs du personnel communal annexé au Budget Primitif 2026 :

TABLEAU DE GESTION ET DE SUIVI DES EMPLOIS AU 01/10/2024						
Emplois permanents	Catégorie	Contractuel Titulaire	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Postes vacants	Durée Temps de Travail
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	TITULAIRE	1	1	0	Temps complet
FILIÈRE TECHNIQUE						
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	TITULAIRE	1	0	1	Temps complet
Adjoint Technique Territorial	C	CONTRACTUEL	1	1	0	Temps complet
TOTAL DES POSTES			3	2	1	

6 Prendre acte du Rapport d'Activité 2025 du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan (S.I.T.R.D.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 portant sur la démocratisation et transparence des Établissements Publics de Coopération Intercommunale, le Président du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan (SITRD) a rédigé le rapport d'activité pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT que la commune d'Authon la Plaine a bien reçu par mail en date du 24 février 2026, le Rapport d'Activité 2025 du SITRD ;

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la communication au Conseil Municipal et du débat relatif au Rapport d'Activité de l'année 2025 du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan.

7 Prendre acte du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

M. le Maire explique que le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne **a été approuvé le 25 février 2026** et Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de sa réception.

CONSIDÉRANT que la commune d'AUTHON-LA-PLAINE a bien reçu le rapport de la C.L.E.C.T. de l'année 2025 par mail, en date du 9 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'année 2025, de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne (C.A.E.S.E.)

8 Questions diverses

Pour rappel, M. le Maire se tient à votre disposition en prenant rendez-vous auprès du secrétariat soit par téléphone au 01 64 95 51 07 ou par mail à l'adresse suivante : mairiedauthonlaplaine@orange.fr

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h19.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **VENDREDI 08/05/2026 à 11h00 :**

Cérémonie de commémoration à 11h00 avec le dépôt d'une gerbe devant le monument aux morts suivie du verre de l'amitié dans la salle du conseil

- **VENDREDI 22/05/2026 à 20h30 :**

Église Saint-Aubin – concert de David GRIMAL Violoniste en partenariat avec « LES CONCERTS DE POCHE » et la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (C.A.E.S.E.).

- **SAMEDI 30/05/2026 à 12h00 :**

Fête des voisins et Olympiades organisées par Authon Sports et Loisirs (A.S.L.) – Salle polyvalente Léonce Foisnon

➤ **SAMEDI 30/05/2026 à 17h00 :**

Festival de jour // de nuit : « Garde-boue ! Cie Théâtre Group » en partenariat avec « LA LISIÈRE » et la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (C.A.E.S.E.).

➤ **DIMANCHE 07/06/2026 :**

Vide greniers organisé par Authon Sports et Loisirs (A.S.L.)

➤ **AMÉNAGEMENT ENTRÉE DU VILLAGE :**

L'aménagement de l'entrée nord du village est en cours d'achèvement. Celui-ci a été financé totalement par le Conseil Départemental de l'ESSONNE, en dédommagement des arbres coupés sur la RD 838 lors des travaux de l'assainissement.

➤ **CHIENS TENUS EN LAISSE :**

À la demande d'une administrée, nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse en agglomération. Pour rappel, vous **êtes responsable des dommages** que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques.

➤ **EXCRÉMENTS :**

Nous vous rappelons que les propriétaires de chien doivent ramasser les excréments de leurs chiens, selon "*l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres*".

➤ **SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE SUR LES APPLICATIONS SUIVANTES :**

Site internet : <https://mairiedauthonlaplaine.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/mairieauthonlaplaine/>

Panneau Pocket : scannez le QR CODE ci-dessous

